

Conseil municipal du 6 mars 2023

Le conseil municipal convoqué le 1^{er} mars 2023 s'est réuni à 19h30 à la mairie avec l'ordre du jour suivant :

1. Maintien de 3 postes d'adjoints
2. Élection du 3^{ème} adjoint
3. Commission d'appel d'offres
4. Location salle d'animation et stade – Tarifs
5. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour réviser la convention d'assainissement entre Beaufort sur Gervanne et Gigors et Lozeron
6. Questions diverses

Présents : Ingrid Bonneton, Gérard Gagnier, Olivier Malet, Gilbert Rivases, François Goldin, Dominique Laurent, Juliette Watine.

Excusés : Camille Semelet (pouvoir à Ingrid Bonneton) et Guy Bajard

Secrétaire de séance : Gilbert Rivases

La séance est ouverte.

1. Maintien des trois postes d'adjoint

Monsieur le Maire propose de conserver trois postes d'adjoints, cela semble nécessaire au suivi des dossiers communaux.

2. Élection du 3^{ème} adjoint

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de 3^{ème} adjoint. Dominique Laurent co-référent de la commission urbanisme se propose.

Monsieur Laurent est élu en tant que troisième adjoint avec 7 votes pour et une abstention.

3. Commission d'appel d'offres

Du fait de la démission de Bruno Lelievre, Dominique Laurent se propose de le remplacer. Il est élu membre titulaire de la commission d'appel d'offres.

4. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour réviser la convention d'assainissement entre Beaufort sur Gervanne et Gigors et Lozeron

La commune de Beaufort-sur-Gervanne est le maître d'ouvrage de la station d'épuration qui traite les eaux usées de son territoire et celles du hameau de Lozeron (commune de Gigors et Lozeron).

La station d'épuration a été construite début des années 2000 pour 700 Equivalent-Habitants (EH) dont 600 EH pour la commune de Beaufort-sur-Gervanne et 100 EH pour le hameau de Lozeron.

Le financement s'est réparti à hauteur de 6/7^{ème} pour la commune de Beaufort-sur-Gervanne et 1/7^{ème} pour la commune de Gigors et Lozeron.

Une convention d'assainissement collectif a été passée entre les 2 communes le 8 janvier 1998. La commune de Beaufort-sur-Gervanne souhaite réviser cette convention.

Pour cela, Monsieur le Maire propose de faire appel au service de la gestion de l'eau du Département pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette prestation consiste en l'assistance à la rédaction de la convention et l'animation de 2 réunions avec les élus pour la mise à jour de cette convention.

Le coût de cette mission s'élève à 1 474,20 € HT soit 1 769,04 € TTC.

Olivier Malet demande s'il existe un partage de ce coût avec Gigors. Monsieur le Maire précise que cette assistance consiste en un travail de recherche et de présentation des dépenses du budget de Beaufort dans la future convention. Le coût de l'assistance peut être inclus dans les charges à partager.

Monsieur le Maire sollicite Gilbert Rivases pour un point sur les travaux à la Station d'épuration. Ce dernier explique qu'il y a des travaux d'entretien à prévoir. Il nous fait part des solutions envisagées. Il est prévu la création d'une tranchée drainante au pied du lit d'infiltration du bac filtrant n°2 ainsi qu'une étude indiquant les risques de déstabilisation de la berge du lit n° 2. Dans l'attente du devis, il faudra prévoir une réunion avec le Satese, la DDT, Objectif Eau et la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 7 voix pour et 1 abstention, accepte la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Département et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

5. Location Salle d'animation et Stade -Tarifs

Monsieur le Maire rappelle les précédentes délibérations ayant pour objet l'utilisation de la salle d'animation et du stade.

Afin de s'adapter à la hausse des demandes, il est proposé de nouveaux tarifs de location :

SALLE D'ANIMATION :

Utilisation le week-ends et jours fériés :

- 150 € pour les habitants de la commune
- 400 € pour les non-résidents

Utilisation pour une soirée

- 90 € pour les habitants de la commune

Utilisation pour des réunions

- 75 € pour les associations non communales à la journée

Maintien de la gratuité pour les associations beaufortoises et de la caution de 500 € pour tous les utilisateurs.

STADE :

Utilisation des abords, accès véhicules et utilisation vestiaire

- 50 € pour la journée, pour les habitants de la commune
- 75 € pour le week-end pour les habitants de la commune, les associations loi 1901 culturelles et sportives
- 75 € à la journée pour les associations loi 1901 culturelles et sportives extérieures à la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition du maire.

Des solutions sont à trouver pour l'eau chaude au stade car la facture du gaz est très élevée.

Pour l'éclairage, des solutions vont être à envisager également pour baisser les consommations car les coûts annuels sont importants.

Il est difficile de connaître de manière précise les dépenses liées aux différents postes : les pompes, les radiateurs, les douches, l'éclairage.

François Goldin propose que des calculs soient réalisés.

Mr Le maire rappelle le projet le ciel étoilé et mentionne des aides possibles aux changements 20 % resteront cependant à la charge de la commune.

6. Questions diverses

* Nomination partielle d'un délégué suppléant au Sivos

Suite à la démission de Frédéric Schmidt, François Goldin se propose pour être suppléant, il est élu avec 8 voix Pour.

* Vote de la Charte pour les jardins familiaux

François Goldin propose de la relire et de la soumettre au vote. Il précise qu'elle a été rédigée par le collectif des jardiniers, l'animateur potagiste et deux élus référents. La version proposée a été finalisée après des amendements des élus.

Pour les jardins familiaux, il faut souligner un très fort engagement des jardiniers au nombre de 8. qui s'occupe d'une parcelle d'environ 40 m² chacun. Le terrain dans sa totalité est d'environ 6000 m².

La CCVD financera encore quelques animations lors de l'année 2023 ainsi qu'un complément d'investissement à hauteur de 50 %.

Olivier Malet demande si le matériel est fourni. François Goldin répond que 500 euros ont été dépensé pour les outils l'année dernière dans le cadre du projet citoyen communal « De la vie au verger ». Les jardiniers ont également leurs propre matériel.

La charte est votée avec 8 voix pour.

François Goldin fait un bilan sur l'action « sous les arbres » : sur les 20 arbres plantés au verger, seuls 2 n'ont pas survécu.

Il déplore la dégradation d'arbres sur les jardins des remparts.

Olivier Malet annonce sa démission et fera parvenir sa lettre rapidement.

Plusieurs élus regrettent sa décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h38.